



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service public de l'emploi SPE
Amt für den Arbeitsmarkt AMA

Section Marché du travail
Abteilung Arbeitsmarkt

Boulevard de Pérolles 25, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 96 75
ict@fr.ch, www.fr.ch/spe

Etat descriptif concernant la construction, l'aménagement et la transformation d'entreprises soumises à l'approbation des plans (OLT 3, OLT 4, OPA Art. 12-46)

Objet :

Rue :

NPA/Lieu :

☐ nouvelle construction / Extension

☐ transformation / changement d'affectation

_____ m³ volume SIA

☐ nouvelles installations / équipements

Personne de contact	Entreprise (utilisateur)	Maître de l'ouvrage	Auteur des plans
Nom 1			
Nom 2			
Rue			
NPA/Lieu			
Contact			
Tél.			
Fax			
E-Mail			

Indications quant à l'entreprise / l'objet projeté

Genre d'activité :

Nombre de travailleurs dans l'entreprise :

dans les locaux projetés :

Infrastructure prévue

☐ Air comprimé ☐ Gaz liquéfiés ☐ Inst. froid ☐ Climatisation
☐ Ascenseurs ☐ Grue ☐ Cuisine ☐

Utilisation et entreposage de substances dangereuses pour la santé

☐ Solvants ☐ Peintures ☐ Acides ☐ Bases
☐ Carburants ☐ Gaz ☐ Huile/graisse ☐

Installation de stockage

☐ Rayonnages ☐ St. en hauteur ☐ Silo ☐ Citernes
☐ Batteries ☐ Bte. gaz ☐ Fût ☐ Inst. frigorifiques
☐ Disp. d'accès ☐ Inst. automat. ☐ C. élévateurs ☐ Stock O₂ < 18%

Machines, installations mécaniques de production

- | | | | |
|---|---------------------------------------|------------------------------------|---|
| ☐ Inst. peinture | ☐ Soudure | ☐ Robots | ☐ Bandes transp. |
| ☐ Bains, galvan | ☐ Chaîne prod. | ☐ Radiation | ☐ cf. layout |

Genre de construction et matériaux

Thème	Commentaire	Critères	1)	Remarques
Mode de construction	Art. 11 OLT 3 Art. 12 OPA / AS	choix des matériaux; statique	☐	
Volume d'air	Art. 12 OLT 3	volume d'air nécessaire	☐	
Hauteur des locaux	Art. 5 OLT 4	dépend de la surface au sol	☐	
Plafonds et parois	Art. 13 OLT 3 Art. 13 OPA / AS Art. 15 OPA / AS	surface portes et parois vitrés	☐	
Bruit et vibrations	Art. 22 OLT 3 Annexe Art. 22 Art. 34 OPA / AS	valeurs limites / de référence; acoustique des locaux	☐	
Sols	Art. 14 OLT 3 Art. 14 OPA / AS	nettoyage, isolations; anti-glissant, obstacles	☐	
Toits	Art. 17 OPA / AS	chutes, voies de circulation	☐	
Eclairage	Art. 15 OLT 3 Annexe Art. 15 Art. 35 OPA / AS	éclairage naturel, vue sur l'extérieur; éclairage artificiel, éclairage de secours	☐	
Fenêtres	Art. 17 OLT 4	surface vitrée, hauteur d'allège	☐	
Locaux de travail souterrains ou sans fenêtres	Art. 4 OLT 4	terrassements, pente, hauteur d'allège	☐	
Voies de circulation	Art. 6 OLT 4 Art. 19 OPA / AS	largeur, disposition marquage	☐	
Voies d'évacuation	Art. 8 OLT 4 Art. 20 OPA / AS	distances, marquage compartimentage	☐	

Cages d'escaliers et sortie	Art. 7 OLT 4	nombre selon surface, sorties de secours	☐
Cages d'escaliers et couloirs	Art. 9 OLT 4 Art. 16 OPA / AS	nombre, largeur, aménagement	☐
Portes et sorties dans les voies d'évacuation	Art. 10 OLT 4 Annexe Art. 10 Art. 20 OPA / AS	sens d'ouverture en direction de la fuite; marquage	☐
Voies ferrées	Art. 13 OLT 4 Art. 23 OPA / AS	distances de sécurité	☐
Quais (chemin de fer)	Art. 14 OLT 4	espace protégé	☐
Rampes	Art. 16 OLT 4 Art. 22 OPA / AS	pente; descente	☐
Locaux sociaux	Art. 29 OLT 3	exigences générales	☐
Vestiaires	Art. 30 OLT 3	séparation hommes / femmes, surface, équipements	☐
Lavabos et douches	Art. 31 OLT 3	nombre, équipements	☐
Toilettes	Art. 32 OLT 3	séparation hommes / femmes, surface, équipements	☐
Réfectoires et locaux de séjour	Art. 33 OLT 3	éclairage naturel, possibilité de s'asseoir	☐
Echelles fixes	Art. 11 OLT 4 Art. 18 OPA / AS	endroits peu fréquentés; aménagement	☐
Garde-corps, balustrades	Art. 12 OLT 4 Art. 21 OPA / AS	risque de chutes; hauteur; aménagement, SIA/SUVA	☐
Climat des locaux	Art. 16 OLT 3	température, vitesse / humidité de l'air	☐
Ventilation	Art. 17 OLT 3 Art 33 OPA / AS	ventilation naturelle / artificielle, changements d'air	☐

Pollution de l'air	Art. 18 OLT 3 Art 33 OPA / AS	aspiration à la source, air frais, traitements d'air	☐	
Installations de ventilation	Art. 18 OLT 4 Art 33 OPA / AS	exécution, sorties, prévention d'explosions	☐	
Ensoleillement et rayonnement calorifique	Art. 20 OLT 3	protection solaire	☐	

Equipements de travail et mesures de précaution

Thème	Commentaire	Critère	1)	Remarques
Equipement de travail	Art. 24 OPA / AS	utilisation adéquate	☐	
Capacité de charge	Art. 25 OPA / AS	charges max., marquages	☐	
Aménagement Nettoyage	Art. 26 OPA / AS	absence de dépôts; facile à nettoyer	☐	
Accessibilité	Art. 27 OPA / AS	accès sans dangers	☐	
Dispositifs de protection	Art. 28 OPA / AS	parties en mouvement; protection de substances libérées	☐	
Source d'inflammation	Art. 29 OPA / AS	éviter sources d'ignition	☐	
Commandes et dispositifs de commandes	Art. 30 OPA / AS	découplages d'énergie ; interrupteurs de sécurité	☐	
Réservoirs et conduites	Art. 31 OPA / AS	barrières et protections, marquage	☐	
Chauffage pour besoins techniques	Art. 32 OPA / AS	prévention : incendies, explosions, intoxications	☐	
Utilisation des équipements de travail	Art. 32a OPA / AS	utilisation adéquate, ergonomie	☐	
Entretien des équipements de travail	Art. 32b OPA / AS	maintenance conf. Aux indications du fournisseur	☐	

Bruit et vibrations	Art. 34 OPA / AS / Lärm Art. 34 OPA / AS / Vibrationen	aménagement	☐	
Danger d'explosion ou d'incendie	Art. 36 OPA / AS	prévention incendies, préventions d'explosions	☐	

Lors de l'exploitation

Thème	Commentaire	Critère	1)	Remarques
Ergonomie, exigences générales	Art. 23 OLT 3	principes, aménagement de postes	☐	
Ergonomie, exigences particulières	Art. 24 OLT 3	surface disponible, posture de force	☐	
Charges	Art. 25 OLT 3 Art 41 OPA / AS	équipements de travail, instruction	☐	
Surveillance	Art. 26 OLT 3	interdiction de la surveillance du comportement	☐	
Equipements individuels de protection	Art. 27 OLT 3 Art. 5 OPA / AS	appréciation des risques, acquisition, application	☐	
Vêtements	Art. 28 OLT 3 Art. 38 OPA / AS	nettoyage lors de travaux salissants	☐	
Femmes enceintes	Art. 34 OLT 3	possibilité de se reposer	☐	
Eau potable et autres boissons	Art. 35 OLT 3	disponibilité, situation (lieux)	☐	
Premiers secours	Art. 36 OLT 3	ressources nécessaires locaux sanitaires	☐	
Entretien et nettoyage	Art. 37 OLT 3 Art. 37 OPA / AS	propreté, sécurité et moyens nécessaires	☐	

Autres remarques

1) Cocher ce qui convient

Tous les documents et plans doivent être envoyés dûment complétés conformément aux articles 38 OLT 4 et 39 OLT 4 **en deux exemplaires** à l'inspection du travail.

Nous vous recommandons de nous contacter, afin d'organiser une discussion des plans au préalable.

Date :

Timbre et signature :